

Grosse colère d'un habitant de Genolier contre une antenne

TÉLÉPHONIE Un ingénieur à la retraite ne veut pas d'une installation d'Orange. Il juge que cette antenne pourrait être dangereuse pour les résidents du quartier proche. L'opérateur et le canton sont rassurants.



RAPHAËL EBINGER le 23 janvier 2007

Jean-Claude Thévoz est un homme en colère. Ingénieur en télécommunication et enseignant à la retraite, il ne supporte pas l'implantation des antennes de téléphonie mobile dans la commune.

Après celle de Sunrise et Swisscom, installée dans le clocher de l'église, c'est au tour d'Orange d'équiper une ferme située au sud du quartier de Sus-Châtel.

VINDICATIF: Jean-Claude Thévoz dénonce l'installation d'une antenne de téléphonie mobile dans la ferme au deuxième plan. Il estime que les études entreprises pour connaître les effets sur la santé des habitants proches ne sont pas complètes.
/ ALAIN ROUËCHE

Les 130 oppositions à cet équipement viennent d'être rejetées par le Tribunal administratif. «Nous délivrerons le permis de construire dans les prochains jours, comme l'exige la Cour», remarque le syndic Jürg Hofer.

«Inacceptable»

Une situation inacceptable pour son concitoyen qui a passé 270 heures à étudier le dossier. «J'ai demandé que soit entreprise une analyse globale des effets de la nouvelle antenne projetée avec celle déjà existante au centre du village», explique-t-il, regrettant que rien n'ait été fait dans ce sens.

En tant que scientifique, Jean-Claude Thévoz n'est pas un fol opposant à la téléphonie mobile, il ne fait d'ailleurs pas partie de l'Ara (Association Romande pour la non-prolifération d'Antennes émettrices). «Si on me prouve que ces installations n'ont pas d'effets néfastes, j'acquiescerai...»

«Les champs électriques diminuent très rapidement autour des antennes», rassure Michel Groux. L'ingénieur au Service cantonal de l'environnement et de l'énergie (Seven) rappelle également que l'Ordonnance fédérale sur les rayonnements non-ionisants, qui fixe les valeurs limites à ne pas dépasser pour les antennes, est dix fois plus sévère que la règle internationale. Il réfute donc que la distance entre les deux équipements de téléphonie mobile de Genolier, soit 750 mètres, puisse constituer un danger.

Antennes partagées

Certes, mais pourquoi donc l'opérateur souhaite-t-il construire une antenne aussi proche de celle de ses concurrents? «Dans la mesure du possible, nous partageons nos équipements sur un seul site, souligne Marie-Claude Debons, porte-parole d'Orange. Dans le pays, il faut savoir qu'un tiers d'entre eux est utilisé par plusieurs opérateurs. Mais ce n'est pas toujours réalisable.»

La multinationale note aussi qu'elle doit répondre aux demandes contradictoires de la population, qui veut une couverture du territoire de qualité sans accepter l'installation d'antennes. Dans un courrier de lecteur de la semaine passée, paru dans les colonnes de La Côte, Jean-Claude Thévoz appelait d'ailleurs ses concitoyens à se joindre à sa protestation en y laissant un numéro commençant par 07.